



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 878-16-2013

AVIS est par les présentes donné, aux personnes intéressées :

Qu'à sa séance ordinaire tenue le 14 janvier 2013, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le projet de règlement portant le titre suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 878-16-2013 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003 DE FAÇON À MODIFIER LES LIMITES DES CHEMINS CHAMPÊTRES ET PANORAMIQUES ET DE SOUSTRAIRE CERTAINS TYPES DE PROJETS DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION À L'OBLIGATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE

Que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le **lundi 4 février 2013, à 19h30**, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Bromont.

Que ce projet de règlement vise à modifier les limites des chemins champêtres et panoramiques et de soustraire certains types de projets de lotissement et de construction à l'obligation de présenter une demande.

Qu'au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet. Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Une copie de ce projet de règlement est actuellement disponible en ligne sur le site Internet www.bromont.com et peut être consultée à l'hôtel de Ville sis au 88, boulevard de Bromont, de 9h à 12h et de 13h à 16h, du lundi au vendredi.

Donné à Bromont, ce 23^e jour de janvier 2013.

Le greffier par intérim,

Richard Joyal, B.A.A., OMA